

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

La rédaction ne répond pas des communications et ne se charge de les renvoyer. — Toute lettre adressée à la rédaction sera considérée comme acceptée.

Rédacteur en chef :
A. SCHNÉEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.



ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT			
Ville de Lyon.....	Trois mois : 10 fr.	Six mois : 20 fr.	Un an : 40 fr.
Département du Rhône ..	11 fr.	22 fr.	44 fr.
Département du Rhodan...	12 fr.	23 fr.	46 fr.
Autres départements...	13 fr.	25 fr.	48 fr.

Pour l'Étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS
partent des 1^{er} et 16
de chaque mois.

Gérant :
G. BENOIT-GONIN
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

AVIS

Le Journal de Lyon commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton :

LE COLONEL RAMON

PAR
Lucien BIARD
Auteur de *Benito Vasquez*.

NOUVELLES DU JOUR

8 mai.

Les journaux qui passent pour refléter la pensée du gouvernement mettent une certaine insistance à démontrer aux « conservateurs » de droite de quelle importance pourrait être leur loyale adhésion à la République, et quels avantages ils seraient assurés d'en retirer, au point de vue des principes qu'ils prétendent exclusivement servir. Le *Bien public*, entre autres, s'efforce de prouver aujourd'hui que l'impulsion des « conservateurs », cette impulsion tant de fois constatée, souvent volontaire, imposée parfois par les événements, cesserait du jour où, sur un terrain bien défini, ne laissant plus de place aux soupçons, ils consentiraient et pourraient imposer au besoin la politique conservatrice.

On les craint aujourd'hui, dit notre confrère; leurs suggestions, le champ libre qu'ils leur laissent; quels retours en arrière, quelles tentatives de restauration. Devant une telle résolution, devant une acceptation loyale, une reconnaissance sincère de la République, sans craintes, confondre deux mots et deux idées bien différentes cependant : conservation et réaction.

Nous ne savons si ces efforts du *Bien public* seront couronnés de succès, et si les membres encore hésitants du centre droit se laisseront gagner par les séduisants mirages que le journal officieux fait apparaître à leurs yeux. Mais nous ne devons reconnaître que, jusqu'ici, les résultats obtenus sont médiocres. Aux arènes du *Bien public*, les organes du centre droit répondent par des raileries, angoisses, la presse radicale fournit elle-même à prétexte spécieux, en s'inclinant au point de vue de la République, des arguments en faveur de la République.

Nous avons même étudié la situation dans laquelle nous pouvons garder aucun doute sur les résolutions que prendra le centre conservateur. Il n'hésitera pas. Il adoptera cette politique de réaction, déguisée des ambiguïtés, des malentendus, des méfiances, dont la reconnaissance de la République est le premier acte et qui lui donnera, à lui parti conservateur, une autorité, une importance dans les affaires du pays qu'il n'a jamais eues jusqu'ici.

Il nous paraît que cette politique d'hésitation, d'ambiguïté, d'efforts stériles et de résistances vaines ou acheverait de s'user une force dans la France à tout besoin, qui, manquant, laisserait un vide irréparable : la force conservatrice; c'est-à-dire la contre-poids aux révolutions sociales, cette force modératrice qui assure aux grandes évolutions de l'esprit humain et de la politique, l'auxiliaire sans lequel tout se fêlerait et de durable ne se fonderait.

On continue.

On continue d'ailleurs à répandre les bruits les plus contradictoires sur la nature des propositions que le gouvernement devra présenter à l'Assemblée, et l'on donne comme articles de principe certains articles au sujet

desquels la vérité paraît être qu'il n'y a rien encore de décidé. En ce qui concerne la loi électorale, par exemple, tout ce que l'on croit savoir, c'est que le gouvernement a consulté les préfets pour connaître leur avis sur le choix à faire entre les systèmes suivants : scrutin individuel par arrondissement; — scrutin de liste actuel; — système mixte, consistant dans un scrutin de liste unique pour les petits départements, et dans plusieurs scrutins de liste pour quelques grands départements fractionnés pour cet objet; — enfin, division de tous les départements en plusieurs sections avec scrutin de liste sur trois ou quatre noms.

Quant aux délibérations du conseil des ministres, elles se poursuivent dans le plus profond secret, et comme l'élaboration des lois constituant les formes un travail d'ensemble, tout est dans les dispositions sont connexes entre elles, il serait impossible, suivant la remarque de la France, de dire, dès aujourd'hui, quelles sont les parties de ces projets auxquelles le gouvernement aurait mis la dernière main.

Le même journal annonce que M. Lignier, député de l'Aube, dont la démission avait été prématurément annoncée, ainsi que nous l'avons dit, vient de renoncer définitivement par l'Assemblée nationale. M. Lignier appartenait au groupe de la gauche républicaine.

Cette démission porte à cinq le nombre des vacances qui subsisteront à l'Assemblée, en dehors de celles auxquelles il doit être pourvu par les élections du 11 mai prochain. Les sièges qui restent vacants sont ceux de MM. Moulin (Puy-de-Dôme), Dorian (Loire), d'Auberjon (Haut-Garonne), tous trois décédés, et de MM. Lignier (Aube), Rollin (Guadeloupe), démissionnaires.

On mande de Rome que le ministre italien a pris résolution, comme on dit, le taureau par les cornes, et s'est déclaré prêt à aborder immédiatement le débat sur les corporations religieuses. La discussion s'est ouverte avant-hier, et on ne signale pas moins de quarante membres qui se proposent de porter la parole. Le garde des sceaux a annoncé que le ministre, d'accord avec la commission sur la substance du projet, se réservait cependant de proposer, dès le lendemain, divers amendements.

Un incident assez curieux vient d'être soulevé à la chambre des communes. Nous n'en exagérons pas l'importance, mais peut-être faut-il y voir une réponse indirecte faite aux accusations récemment formulées en Hollande contre l'Angleterre au sujet de l'affaire d'Alchin. Au reproche que les Hollandais ont fait aux Anglais d'avoir été les auteurs cachés de leur désastre dans la mer de la Sonde, ces derniers ripostent en déclarant que des influences hollandaises leur ont mis sur les bras de graves difficultés en Afrique, dans leur colonie de Guinée. Le territoire britannique a été envahi par les Ashantés, indigènes de l'intérieur, et ce seraient des colons d'origine hollandaise qui auraient conseillé et fomenté cette attaque. On se rappelle que la Guinée hollandaise a été tout récemment cédée par voie d'achat à l'Angleterre et ainsi s'explique la présence de ces colons dans le pays.

Un membre du gouvernement britannique a fourni à ce sujet quelques explications sur lesquelles nous n'insisterons pas. L'incident a été vidé séance tenante et il n'aura évidemment pas d'autres suites. L'Angleterre ne pouvait et ne voulait pas rester sous le coup des accusations qu'on avait portées contre elle et, en manière de riposte, elle s'est faite accusatrice à son tour. Mais, si tout indique que l'affaire n'est pas terminée, il n'en est pas moins vrai de dire que l'ancienne rivalité coloniale des deux puissances maritimes qui ont autrefois rempli les mers du bruit de leurs querelles, rivalité depuis longtemps en voie de s'éteindre, vient de nouveau de montrer le bout de l'oreille.

Nos lecteurs nous sauront gré d'emprunter au *Journal des Débats* l'article suivant qu'un de nos anciens collaborateurs, M. Henry Aron, consacre aujourd'hui à une question intéressante entre toutes, l'attitude des « conservateurs »

vis-à-vis de la République et du gouvernement. Ces observations ne trouveront pas leur application à Paris seulement, et l'on en pourra faire son profit à Lyon aussi. Nous recommandons notamment à l'attention de tous et de chacun la première partie de cet article, et nous serions heureux qu'on voulût bien écouter ces sages et patriotiques conseils.

Voici cet article :

Dans quelle région de l'éther peut bien être situé ce pays idéal où prétendent nous mener certains journaux conservateurs qui ne veulent ni du radicalisme ni de la République conservatrice, tout en se défendant à grands cris de nous conduire à une restauration monarchique? Un homme d'esprit disait jadis que la toilette d'une femme, même vertueuse, était un autel dressé pour les divinités inconscientes. La politique de nos contradicteurs, cette politique subtile, tortueuse, monarchique sans l'être et réactionnaire sans vouloir l'avouer, n'est-elle donc sinon une invocation à peine déguisée à la royauté anonyme et au sauveur non encore révélé qui doivent nous tirer du mauvais pas où nous sommes? Ces journaux ont beau dire, beau faire, répéter sur tous les tons qu'ils ne veulent pas des choses de si loin et que ce qu'ils demandent c'est seulement la paix et la sécurité du jour; s'ils ne voulaient pas et s'ils n'appréciaient point autre chose, ils n'hésiteraient pas à se placer avec nous sur le terrain de la République conservatrice, à demander ce que nous demandons, à vouloir ce que nous voulons. S'ils se séparent de nous en ce moment, c'est qu'ils font la guerre non pas seulement au radicalisme, que nous repons nous comme eux et tout aussi haut qu'eux, mais, à travers le radicalisme, à la République elle-même.

Et c'est ce que nous ne voulons point faire. Nous estimons que la véritable cause du désarroi de l'opinion et de la désorganisation du parti conservateur dans ce pays, c'est précisément l'absence de toute idée arrêtée et précise sur la forme gouvernementale. Les conservateurs n'agissent point et se laissent aller à la dérive, parce qu'ils sont découragés par les maximes dissolvantes qu'on leur prête matin et soir. A quoi bon, semble-t-il leur dire, vous agiter et vous grouper? Tant que la République durera, vous ne pourrez rien contre le radicalisme, dont l'avènement est chose inévitable et fatale. Croisez-vous les bras et attendez qu'on vous sauve, ou bien venez conspirer avec nous. Quand vous serez des nôtres, nous vous ferons connaître notre drapeau et notre symbole.

Pauvres conservateurs! tirés à droite, tirés à gauche, ils ne savent à qui entendre.

Les plus libéraux vont à la République avancée, en haine de la réaction, et c'est ainsi que le radicalisme gagne du terrain de jour en jour. Les autres se tiennent coi et laissent passer la tempête en attendant des jours meilleurs. Pendant ce temps, la conspiration contre la République va son train; elle essaie ses forces, se prépare à la lutte et continue d'être impénétrable. Il n'y a qu'une chose qu'elle ne puisse point cacher, c'est que si M. Thiers fait obstacle à ses desseins, elle le renversera et le remplacera.

Nous demandons bien pardon à ceux qui n'aiment point la vérité trop nue d'apporter cette brutalité dans nos prévisions. Il faut cependant avoir le courage de dire les choses telles qu'elles sont. La droite veut gouverner la France, c'est là tout son plan. Elle acceptera le concours de M. Thiers, si M. Thiers veut marcher avec elle; nous croyons même qu'elle désire ce concours : la popularité est une grande force et qui fait complètement défaut aux meneurs de la droite; il ne leur déplairait point que M. Thiers consentît à leur prêter un peu de celle qu'il a. En récompense de ce bon office, ils laisseraient volontiers au président de la République un pouvoir nominal et le droit de dire à la France qu'on veut la République. Tout cela est fort bien imaginé, mais un peu puéril. Ainsi les habitudes du parti ne se reparaissent-ils point de ces chimères; ils se laissent aux innocents et machiavéliques enfants. Quant à eux, ils savent bien que M. Thiers ne se résoudra jamais à trahir la promesse qu'il a faite à la France de gouverner républicainement, en s'appuyant sur tous les partis. Ils

savent que M. Thiers, qui a promis au pays de lui conserver et de rendre intact le dépôt de la République, ne saurait abandonner ceux qui sont ses alliés loyaux pour aller ingénument se jeter dans les bras de ceux qui ne l'ont jamais que pour l'étouffer. Ils savent tout cela.

Aussi dès aujourd'hui leur résolution est prise irrévocablement. M. Thiers étant la clef de voûte de l'édifice si fragile encore qu'ils veulent renverser, c'est sur lui qu'ils dirigeront leurs premiers coups. Maintenant que la libération du territoire paraît être un fait presque accompli, ils jugent que leur capacité et leur courage sont enfin à la hauteur de la situation : leur tour est venu. Si M. Thiers n'y prend garde et s'il ne se présente devant eux, dès le 19 mai, avec une ferme attitude, on le prendra par les clefs des mains. C'est par cet acte de scandaleuse ingratitude que la droite se prépare à inaugurer son règne.

Il appartient à M. Thiers de montrer prochainement s'il veut consentir à jouer ce rôle « d'homme malade » dont radicaux et réactionnaires se disputent tour à tour la tutelle et convoitent l'héritage, ou bien s'il veut continuer d'un pas résolu ce voyage dont il a marqué lui-même les étapes dans des discours demeurés célèbres, et qui doit nous mener, sans révolution ni de droite ni de gauche, de la trêve temporaire à la pacification définitive et de la République tolérée à la République acceptée et reconnue. — Henry Aron.

L'opinion publique en France a le tort de s'occuper exclusivement de certains sujets à l'ordre du jour; elle subit tous les engagements de la mode. En dehors de ce qu'on appelle l'actualité, il semble que rien ne soit digne d'attention.

L'actualité d'aujourd'hui n'est point assurément la question d'Orient. Mais ce sera l'actualité de demain, et il ne faut pas que l'élection de M. Barodet, la candidature de M. Ranc, les discours de M. Paul de Cassagnac, les manifestes du général du Temple ou ceux de M. Gagne nous préoccupent au point que nous perdrons tout à fait de vue notre politique extérieure.

Les intérêts français sont menacés en Egypte par la politique du vice-roi qui, depuis six ans, poursuit la suppression de notre juridiction consulaire. Aux derniers jours de l'empire, Ismaël-Pacha avait obtenu du gouvernement les concessions les plus dangereuses; les événements, qui ont ajourné toute solution définitive, n'ont pas découragé ses espérances et il n'est pas douteux qu'il ne renouvelles ses efforts vers un but qu'il a touché.

Au mois de mai 1870, M. Genton, député au corps législatif, avait déposé une interpellation qui allait être discutée quand la guerre fut déclarée. Profitant des documents recueillis à cette époque, il a publié tout récemment une brochure, où il expose la situation de nos nationaux en Egypte et démontre la nécessité de maintenir les capitulations, qui les protègent et les mettent hors des atteintes d'une magistrature fanatique et corrompue (1).

L'auteur, dans une courte préface, nous indique lui-même les circonstances qui l'ont amené à étudier ce sujet : « Un certain nombre de représentants de la colonie nous ont priés, dit-il, de vouloir bien porter à la tribune du Corps législatif cette grave question... L'excessive bienveillance que la Chambre tout entière, nous croyons pouvoir le dire, nous avait témoignée quelques jours auparavant, lors de la discussion de la loi sur la presse, leva des scrupules bien légitimes, et nous acceptâmes l'honorable mission qui nous était proposée. »

M. Genton, retré dans la vie privée, n'a pas abandonné la cause qui avait été confiée au député, et les Français établis en Egypte sont heureux d'avoir conservé un avocat si habile et si convaincu. L'affaire est d'ailleurs assez intéressante pour que nous la fassions connaître à nos lecteurs.

On donne le nom de capitulations à l'ensemble des traités et des usages qui, dans les Echelles du Levant et en Egypte, régissent les rapports de nos nationaux, soit entre eux,

soit avec les étrangers ou les indigènes, relativement à l'administration de la justice.

Voici les principes fondamentaux consacrés depuis longtemps :

Toute contestation entre nos nationaux doit être jugée par le tribunal consulaire français ;

Toute contestation entre étrangers de nationalité différente doit être jugée par le tribunal consulaire du défendeur ;

Toute contestation entre Français et indigènes doit être jugée par notre tribunal consulaire, si l'indigène est demandeur (*actor sequitur forum rei*) ; si l'indigène est défendeur, les tribunaux turcs seraient compétents, suivant le droit rigoureux, mais en fait, et bien souvent, l'indigène rend hommage à la justice française en la préférant à celle de son pays ;

Les exécutions des jugements rendus contre des Français ne peuvent avoir lieu qu'avec le concours ou sous la surveillance du consul ou de son délégué ;

La connaissance des crimes et des délits imputés à des Français est également abandonnée à nos consuls, ainsi que l'exécution de leurs sentences.

Les appels de ces décisions consulaires sont portés devant la cour d'Aix.

C'est grâce à la protection de cette juridiction spéciale que nos nationaux ont pu résider en Orient et y créer des établissements importants. Nous ne devons pas nous en priver, aussi nécessaires qu'à l'époque fort lointaine où l'administration et la justice musulmanes nous présenteraient des garanties insuffisantes et où les préceptes du Coran servent un peu oubliés, notamment le verset 124 du chapitre IX : « Tout croyant qui vole un glaive gagne le ciel. »

Le vice-roi Ismaël-Pacha, qui a la double prétention de faire de l'Egypte une nation européenne et une nation indépendante, désire ardemment s'affranchir de ces traités, qui froissent son orgueil national et opposent à chaque instant d'insurmontables barrières à des prétentions injustes et despotiques. En 1867, Nubar-Pacha, homme d'une grande intelligence, d'une incontestable habileté et très disposé à considérer la corruption comme un moyen normal de gouvernement, adressa à la France une plainte violente et passionnée; « le prétoire consulaire était devenu un foyer de corruption et une véritable plaie d'Egypte. »

Pour porter remède à ce déplorable état de choses, Nubar proposait tout un ensemble de réformes :

Les procès entre Européens et indigènes devaient être portés devant les tribunaux nommés par le vice-roi et dans lequel seraient présidents l'élément européen et l'élément indigène; à ces tribunaux *mixtes* appartenait l'exécution de leurs jugements et une partie de la juridiction criminelle.

Une commission française fut chargée d'examiner ces projets; les documents et les propositions recueillies dans une enquête, lui démontrèrent la nécessité de maintenir les garanties qui assurent les capitulations et sur la foi desquelles des Européens étaient venus se fixer en Egypte et y engager des capitaux considérables. Cette opinion fut d'ailleurs très énergiquement motivée : « Est-il possible d'établir dans un pays une bonne organisation judiciaire sans une bonne organisation administrative, sans des sages institutions politiques, sans établir l'ordre dans les divers services publics? »

Le vice-roi d'Egypte a un pouvoir sans limites. Il n'a d'autre règle que sa volonté et cette volonté est sans obstacles. Tout plie et se courbe devant elle. Son autorité est tellement puissante et absolue, elle peut s'exercer d'une manière si directe et si arbitraire, qu'il est impossible d'attendre un fonctionnement satisfaisant d'une justice placée sous une pareille dépendance. De plus le vice-roi est estimé, à titre privé, à toutes les branches de l'activité sociale. Il possède une partie considérable du sol sur lequel s'exerce sa souveraineté. Il est agriculteur, industriel, commerçant, constructeur, etc.; à tous ces titres, nombre de plaideurs sont exposés à l'avoir pour adversaire patent ou dissimulé.

La pression du pouvoir dans les affaires de justice est d'autant plus à craindre que les plus hauts fonctionnaires se trouvent également mêlés, directement ou indirectement à la plupart des grandes entreprises qui servent d'al-

ment au mouvement commercial et agricole du pays...

« L'Egypte n'a ni administration régulière ni lois précises... A la nouvelle des projets de réforme, une émotion très-vive s'est répandue dans toute la colonie européenne... et l'inquiétude est allée jusqu'à l'étranger. »

FAIRBANKS.

(A suivre.)

COURRIER DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

7 mai 1873.

Vous savez que des bruits d'évacuation anticipée ont été répandus dans ces derniers jours; on parlait de négociations dont M^{me} de Mantouffel était l'âme à Paris, dont M. de Mantouffel s'occupait en même temps à Nancy et auxquelles on mêlait, en outre, M. de Saint-Valier et M. Bernard, maire de cette dernière ville. Il s'agissait particulièrement de faire coïncider la libération de Verdun avec celle des autres départements. Toutes ces nouvelles viennent d'être démenties à la fois à Paris et à Nancy, en sorte que la dépêche du *Times* et la note de la *Gazette nationale* de Berlin tombent dans l'eau. Il y a bien des négociations, mais elles ont un caractère exclusivement militaire et elles concernent l'exécution, par le détail, de la convention du 15 mars.

Toutefois; on n'affirme, d'autre part, que ces pourparlers entre les cabinets de Paris et de Berlin n'ont pas cessé depuis un mois environ; il n'est pas question de clauses nouvelles ni de modifications aux clauses anciennes; il s'agit d'ajustements qui pourraient apporter à la consolidation du gouvernement de M. Thiers et l'assurance d'un avenir pacifique à chaque instant d'insurmontables barrières à des prétentions injustes et despotiques. En 1867, Nubar-Pacha, homme d'une grande intelligence, d'une incontestable habileté et très disposé à considérer la corruption comme un moyen normal de gouvernement, adressa à la France une plainte violente et passionnée; « le prétoire consulaire était devenu un foyer de corruption et une véritable plaie d'Egypte. »

Pour porter remède à ce déplorable état de choses, Nubar proposait tout un ensemble de réformes :

Les procès entre Européens et indigènes devaient être portés devant les tribunaux nommés par le vice-roi et dans lequel seraient présidents l'élément européen et l'élément indigène; à ces tribunaux *mixtes* appartenait l'exécution de leurs jugements et une partie de la juridiction criminelle.

Une commission française fut chargée d'examiner ces projets; les documents et les propositions recueillies dans une enquête, lui démontrèrent la nécessité de maintenir les garanties qui assurent les capitulations et sur la foi desquelles des Européens étaient venus se fixer en Egypte et y engager des capitaux considérables. Cette opinion fut d'ailleurs très énergiquement motivée : « Est-il possible d'établir dans un pays une bonne organisation judiciaire sans une bonne organisation administrative, sans des sages institutions politiques, sans établir l'ordre dans les divers services publics? »

Le vice-roi d'Egypte a un pouvoir sans limites. Il n'a d'autre règle que sa volonté et cette volonté est sans obstacles. Tout plie et se courbe devant elle. Son autorité est tellement puissante et absolue, elle peut s'exercer d'une manière si directe et si arbitraire, qu'il est impossible d'attendre un fonctionnement satisfaisant d'une justice placée sous une pareille dépendance. De plus le vice-roi est estimé, à titre privé, à toutes les branches de l'activité sociale. Il possède une partie considérable du sol sur lequel s'exerce sa souveraineté. Il est agriculteur, industriel, commerçant, constructeur, etc.; à tous ces titres, nombre de plaideurs sont exposés à l'avoir pour adversaire patent ou dissimulé.

La pression du pouvoir dans les affaires de justice est d'autant plus à craindre que les plus hauts fonctionnaires se trouvent également mêlés, directement ou indirectement à la plupart des grandes entreprises qui servent d'al-

Le 9 avril, notre ambassadeur arrivait à Paris qu'il voulait seulement traverser pour aller rejoindre sa famille dans les Pyrénées. Il se présenta chez M. Thiers dans la matinée; le président de la République était occupé et pria M. de Gontaut-Biron de revenir plus tard. M. de Gontaut-Biron revint au effet sur les cinq heures du soir, mais M. Thiers était parti pour Autun où il voulait voir les fresques de Raphaël récemment achetées par l'Etat. M. de Gontaut-Biron attendit alors dans le cabinet de M. Barthélemy Saint-Hilaire; M. Thiers, de retour de son excursion, mais incomplètement informé sans doute des dispositions du cabinet prussien, pria M. de Gontaut-Biron de retarder de vingt-quatre heures son départ pour la province, sans lui indiquer d'ailleurs, l'imaginer, les grosses raisons de cette demande d'ajournement.

M. de Gontaut-Biron déclare qu'il est obligé de partir, il part en effet le lendemain matin jeudi; mais un télégramme de M. Thiers le fait rétrograder vers Paris et le samedi 12 avril une longue entrevue eut lieu entre M. Thiers, M. d'Armin et M. de Gontaut-Biron. Le dimanche 13 avril M. de Gontaut-Biron et M. d'Armin dînèrent à l'Élysée.

Le mardi 15 M. de Gontaut-Biron, au lieu de repartir pour les Pyrénées, retourna à Berlin; le même jour, M. le général de Mantouffel donna un grand dîner à Nancy à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de M. Thiers; le vendredi 18 avril, M. Bernard, maire de Nancy, arrivait à Paris porteur d'une lettre confidentielle de M. de Mantouffel pour M. Thiers.

Le dimanche 20 M^{me} et M^{me} de Mantouffel étaient reçus avec un empressement particulier. Pendant la semaine du 20 au 27, M^{me} de Mantouffel, qui est une personne fort distinguée, s'informait avec soin de l'état des esprits et parcourait les divers quartiers de Paris dont le calme parfait, pendant l'ardeur de la lutte

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 9 Mai 1873.

ÉCOLE DU PLAT-CREEK

Récit de mœurs de l'ouest américain

ce qui lui semblait être un gros paquet dans les bras :

— D'où tombez-vous, s'écria-t-elle, et qu'apportez-vous ?

— Je tombe du Plat-Creek, et je vous apporte un petit ange qui a besoin d'une mère.

Elle prit Shucky, l'installa auprès d'un grand feu et le dépeuilla de ses couvertures. Il n'avait plus froid, la fièvre rougissait ses joues.

— Je suis Shucky, répondit-il aux questions de miss Nancy, un petit garçon que bien avait oublié, mais dont il s'est souvenu ensuite.

Une demi-heure après, toutes les ressources de la pharmacie de miss Nancy avaient été mises en réquisition, le rouquin se reposait d'avoir à l'écurie, et Ralph allait présenter ses devoirs à sa famille, qui se composait d'un oncle et d'une tante, M. et M^{me} White. L'oncle était homme de loi, la tante la meilleure ménagère de Lewisburg et fort dévote. Sachant qu'elle faisait partie de toutes les sociétés de bienfaisance, Ralph, à déjeuner, lui conta l'histoire de Shucky.

— N'a-t-il donc pas de mère ? demanda froidement M^{me} White.

— C'est justement de sa mère que je voulais vous parler, répliqua Ralph; elle est à l'asile des pauvres, et je vous prie de la prendre chez vous, ne fût-ce que vingt-quatre heures, afin que le pauvre enfant puisse la voir.

— Une pauvre mère ! s'écria la sainte femme. Où avez-vous ramassé d'aussi basses connaissances, mon cher neveu ? Que signifient ces habitudes de sortir la nuit ? Pourquoi prêter main-forte à un invalide qui s'est d'est-à-dire des voleurs, pourquoi...

Ralph aperçut que Small, qui était un des hôtes assidus de sa tante, avait son dit, il ne disait jamais rien, du moins insinué tout le mal possible à son sujet; il n'en put douter lorsque l'austère matrone entama l'éloge du docteur, du vertueux et savant docteur, à qui elle avait confié le soin d'achever l'éducation de Walter, son fils unique.

Ralph garda le silence, abrégée sa visite et retourna chez miss Nancy, laissant sa tante sous l'impression qu'il n'était rien moins qu'un réprouvé et l'oncle fort inquiet du scandale qu'il pourrait faire à l'asile des pauvres, car il était candidat aux prochaines élections pour une place de juge au tribunal civil, et il ne se souciait pas d'être brulé avec les Jones, qui disposaient d'un certain nombre de voix.

En rentrant chez miss Sawyer, Ralph trouva Shucky encore tout ému, il raconta son histoire. La bonne vieille fille l'écoutait en pleurant. Comme la tante de Ralph, elle appartenait à l'église méthodiste, qui est la plus nombreuse dans les parties civilisées de l'Indiana; seulement l'une des deux femmes était méthodiste et chrétienne, l'autre était simplement méthodiste. — Mon enfant, dit miss Nancy, emmenez Ralph dans la cuisine, procurez-vous un trépan et allez vite chercher la mère. Cela me fera plus de bien qu'un sermon de la voir demain dimanche ici, auprès de ce petit.

Ralph l'embrassa et partit. En arrivant à l'asile des pauvres, il fut heureux d'apprendre que Jones, l'ami, le surintendant, était en ville. La maison lui parut être dans un pitoyable état; bien que nombre de fois la commission du comité eût voté des fonds pour les réparations indispensables, celles-ci n'avaient jamais été faites, et il n'est pas étonnant de regarder de trop près ses comptes de M. Jones; les commissaires auraient été sûrs de ne pas être réélus. Ainsi vont les choses quand s'agit d'élections politiques, et, dans le comté de Hoopole, la politique est partout. Le premier devoir d'un candidat est d'être sourd et aveugle devant les abus. Ralph, qui n'était pas candidat, vit et entendit les choses les plus révoltantes. Toutes les mères de famille couchaient dans la même chambre, sous prétexte que les enfants ne devaient point courir à tra-

vers la maison; il y avait vingt personnes dans une pièce basse, espèce de sous-sol mal éclairé, mal aéré; les femmes perdues y étaient confondues avec les honnêtes femmes, les enfants serrés les uns contre les autres comme des poulets sans une mère; on s'y querellait sans cesse quand on ne se battait pas. Dans la partie de l'établissement réservée aux aliénés, les plus paisibles et les plus furieux étaient également dans les mêmes salles. Accroupis sur le plancher, des êtres qui n'avaient plus figure humaine marmottaient en ne sait quels discours inintelligibles et sans fin. Les règlements de l'asile ne permettaient pas cependant que les pauvres fussent retenus de force lorsqu'ils venaient réclamer, et en dépit des difficultés suscitées par le fils Jones, des menaces de châtiment pour le retour, M^{me} Thomson réclama par Ralph sortit de l'asile, heureuse de souffrir, résignée à mourir ensuite, pourvu qu'elle pressât une fois encore sur son cœur la petite tête à cheveux pâles que depuis deux ans elle n'avait pas même entrevue.

Nous ne décrirons pas la scène qui se passa chez miss Nancy à son arrivée, ni l'émotion de l'excellente fille lorsqu'elle installa cette pauvre Anglaise, muette de joie, dans le vieux fauteuil à bascule au coin au feu avec le petit Shucky, riant et pleurant tout à la fois sous les ardentes caresses de sa mère. — Dieu ne nous a donc pas oubliés, mamen, répétait Shucky. Dieu ne nous a pas oubliés !

Le nombre est grand à Lewisburg comme ailleurs des gens qui se mêlent des affaires d'autrui; à Nancy, les commères poussent-elles les hauts cris lorsque miss Nancy déclara que sa protégée ne retournerait pas à l'asile des pauvres. On lui savait de très-moestes revenus, et chacun prophétisa qu'elle-même, en persévérant dans ses folles générosités, finirait à l'hôpital. Le scandale fut bien plus éloquent lorsque la régente de miss Nancy, qu'il eût fallu fort, le prédicateur profita du service divin pour recommander M^{me} Thomson à un a-

ditore sympathique. Il le fit en termes si touchants que la bourse de cette recueillie des pièces d'or au lieu des pièces de cuivre que l'on donnait dans les circonstances ordinaires; n'était-il pas révoltant que des amonnes méthodistes fussent prodiguées à une brochette de l'église anglicane !

VII

DEUX LETTRES.

Le dimanche que passa Ralph à Lewisburg et Shucky dans le paradis terrestre, le dimanche qui donna un avant-goût du ciel à miss Nancy fut aussi un dimanche mémorable pour Bud Means. Depuis longtemps, il adorait miss Martha dans le secret de son cœur, mais, comme beaucoup d'autres gâchés, il était fort timide en présence de la femme aimée; qu'étais-il pour oser lever les yeux jusqu'à Martha Hawkins ? — Et néanmoins ce dimanche-là, le bras en écharpe, vêtu de ces meilleures habits et les bottes fraîchement enduites de la graisse du raton, il traversa tout palpitant d'espérance les champs blanchis par la neige qui conduisaient de chez lui chez le squire Hawkins. Au départ, Bud ne connaissait pas d'obstacle, mais à mesure qu'il approchait de l'objet de sa passion, les obstacles commencèrent à se multiplier et s'élevèrent graduellement à d'incommensurables hauteurs; il se trouva tout bien habillé, il eût voulu n'avoir pas de si larges épaules, il regretta d'avoir si peu d'esprit et de lire si mal dans les livres. — Faire la cour n'était pas décidément chose facile; cette pensée s'empara de lui de telle sorte que, lorsqu'il atteignit la maison du squire, il lui restait à peine assez de force pour frapper à la porte. Miss Martha recut très-gracieusement son adorateur essouffé, mais Bud n'en fut que plus persuadé qu'elle

était un être supérieur. Si elle l'eût quelque peu maltraité, la *combattivité* se fût éveillée en lui, et la demande qu'il avait sur les lèvres eût trouvé naturellement sa route; mais en vain Martha demanda des nouvelles de sa blessure et le complimenta de son courage, Bud ne songeait qu'à ses grands pieds, à ses grosses mains, à sa langue qui ne savait rien dire. Il répondait par monosyllabes en épongeant avec un foulard rouge la sueur qui lui couvrait le front.

— Allez-vous mieux ? demanda miss Hawkins.

— Oui, dit Bud, essayant de cacher sa jambe gauche sous sa jambe droite et de dérober ses poings dans ses manches.

— N'avez-vous rien de du M. Pearson ?

— Rien, répliqua Bud, cachant son pied droit en toute hâte sous la chaise et enfouissant sa main gauche dans sa poche.

— Quel beau temps, n'est-ce pas ?

— Très-beau !

Et le pauvre Bud dissimula sa main droite dans son gilet.

— Cette neige est comme celle que nous avons eue l'est.

— Ah !

Bud ne songeait guère à la neige; il se disait qu'il eût vraiment mieux fait de laisser bras et jambes à la maison.

— Ainsi vous avez prêté votre cheval à M. Hartsook ?

Bud fit un signe affirmatif en songeant avec désespoir qu'il avait tout l'air d'un sot.

— Vous êtes bon.

EDWARD EGGESTON.

(Revue des Deux-Mondes.)

(La suite à demain.)

Le dimanche que passa Ralph à Lewisburg et Shucky dans le paradis terrestre, le dimanche qui donna un avant-goût du ciel à miss Nancy fut aussi un dimanche mémorable pour Bud Means. Depuis longtemps, il adorait miss Martha dans le secret de son cœur, mais, comme beaucoup d'autres gâchés, il était fort timide en présence de la femme aimée; qu'étais-il pour oser lever les yeux jusqu'à Martha Hawkins ? — Et néanmoins ce dimanche-là, le bras en écharpe, vêtu de ces meilleures habits et les bottes fraîchement enduites de la graisse du raton, il traversa tout palpitant d'espérance les champs blanchis par la neige qui conduisaient de chez lui chez le squire Hawkins. Au départ, Bud ne connaissait pas d'obstacle, mais à mesure qu'il approchait de l'objet de sa passion, les obstacles commencèrent à se multiplier et s'élevèrent graduellement à d'incommensurables hauteurs; il se trouva tout bien habillé, il eût voulu n'avoir pas de si larges épaules, il regretta d'avoir si peu d'esprit et de lire si mal dans les livres. — Faire la cour n'était pas décidément chose facile; cette pensée s'empara de lui de telle sorte que, lorsqu'il atteignit la maison du squire, il lui restait à peine assez de force pour frapper à la porte. Miss Martha recut très-gracieusement son adorateur essouffé, mais Bud n'en fut que plus persuadé qu'elle

était un être supérieur. Si elle l'eût quelque peu maltraité, la *combattivité* se fût éveillée en lui, et la demande qu'il avait sur les lèvres eût trouvé naturellement sa route; mais en vain Martha demanda des nouvelles de sa blessure et le complimenta de son courage, Bud ne songeait qu'à ses grands pieds, à ses grosses mains, à sa langue qui ne savait rien dire. Il répondait par monosyllabes en épongeant avec un foulard rouge la sueur qui lui couvrait le front.

— Allez-vous mieux ? demanda miss Hawkins.

— Oui, dit Bud, essayant de cacher sa jambe gauche sous sa jambe droite et de dérober ses poings dans ses manches.

— N'avez-vous rien de du M. Pearson ?

— Rien, répliqua Bud, cachant son pied droit en toute hâte sous la chaise et enfouissant sa main gauche dans sa poche.

— Quel beau temps, n'est-ce pas ?

— Très-beau !

Et le pauvre Bud dissimula sa main droite dans son gilet.

— Cette neige est comme celle que nous avons eue l'est.

— Ah !

Bud ne songeait guère à la neige; il se disait qu'il eût vraiment mieux fait de laisser bras et jambes à la maison.

— Ainsi vous avez prêté votre cheval à M. Hartsook ?

Bud fit un signe affirmatif en songeant avec désespoir qu'il avait tout l'air d'un sot.

— Vous êtes bon.

EDWARD EGGESTON.

(Revue des Deux-Mondes.)

(La suite à demain.)

électorale, excitait son étonnement et même dans un certain mesure son admiration. Le 24, un grand dîner était donné au son honneur par le président de la République.

Tout cela ne montre absolument rien, mais constitue au contraire le sérieux tendant à faire penser que le gouvernement français n'a pas cessé de négocier pour entretenir et accroître par tous les moyens, les confiances comme les gros, le bon vouloir et la confiance du cabinet de Berlin.

Le retour pressenti de M. de Gontaut-Biron à Berlin montre d'ailleurs que M. Thiers avait absolument besoin à ce moment de correspondre quotidiennement avec son représentant, ce qui suppose des pourparlers engagés et poursuivis.

Seulement, parce que les bonnes dispositions du gouvernement impérial allemand se manifestent, il faut une raison positive, un fait nouveau préparant ou démontrant un changement important et salutaire dans la situation intérieure de la France : dans la pensée de M. Thiers, ce changement serait le vote des lois constitutionnelles par une majorité considérable.

Aussi M. Thiers et ses ministres sont-ils fort préoccupés au moment de l'élaboration de ces lois ; l'article du Bien public ne serait qu'une carresse plus ou moins habile destinée au centre droit, que l'on veut ramener par de bons procédés ; au fond, le gouvernement serait décidé à pousser rapidement les choses et l'on trouve la preuve dans une nouvelle donnée, je crois, par le Temps, et d'après laquelle les préfets auraient déjà reçu une sorte de questionnaire relatif à la nomination des deux Chambres.

Vous avez affirmé, si je ne me trompe, dans les colonnes du Journal de Lyon, qu'il n'y avait pas de mouvement préfectoral avant le 11 mai ; je suis en mesure de confirmer vos renseignements ; M. de Gontaut-Biron avait voulu faire paraître le décret dans le courant de cette semaine, mais M. Thiers s'y est opposé, il a promis de le signer lundi prochain ; il serait inséré mardi 13 mai au Journal officiel. Il est, du reste, complètement rédigé, et je puis vous dire que M. de Keratyri le remplacera à Bordeaux. C'est du moins ce qui est arrêté aujourd'hui, mais je ne vous réponds pas que les résolutions du gouvernement ne se modifient pas.

On vend en ce moment une magnifique collection de tableaux : c'est celle du marquis de la Rochechouart ; les deux premières vacations ont déjà produit plus de 300,000 francs. Les toiles les plus intéressantes sont celles de peintres anglais assez peu connus en France, même au Louvre. L'administration des musées a déjà acheté avant-hier un charmant petit tableau de Constable, le créateur du paysage moderne ; elle avait poussé de même pour la Baie de Weymouth, du même peintre, jusqu'à 50,000 fr., mais elle n'avait pas voulu aller au-delà et la toile avait été adjugée à M. John Wilson, amateur anglais fort opulent, au prix de 50,000 fr. Ce galant homme vient d'offrir sa conquête à notre musée national.

PARIS ET VERSAILLES

(Correspondance républicaine.)

Paris, le 7 mai 1873.

On a dit et répété sur tous les tons que des dissentiments graves avaient éclaté dans le sein du cabinet et que, dans des dernières réunions, une scène des plus vives avait eu lieu entre deux ministres. Vous avez déjà deviné qu'il s'agissait, n'est-ce pas, du discours de M. Jules Simon à la Sorbonne. La scène a été très vive, en effet, entre MM. Simon et de Gontaut, mais cela remonte à plusieurs jours, au lendemain de la fameuse séance de la commission de permanence.

Ces dissentiments sont tout à fait personnels et cesseront d'exister dans le cabinet dès la rentrée. M. Thiers a fait comprendre à ces messieurs qu'il était de toute nécessité que le cabinet restât entier jusqu'à ce que l'Assemblée fût de retour. Alors auront lieu les remaniements nécessaires et suivant la ligne politique adoptée par le président.

Je vous avis préliminaire contre les faux bruits mis en circulation par des ennemis de la République à propos de nouvelles négociations relatives à la libération du territoire. Le Bien public confirme dans une note officieuse mes renseignements, et explique dans quel but on faisait courir ces faux bruits. C'était pour dire que le gouvernement avait échoué dans ses négociations par suite des élections républicaines qui venaient d'avoir lieu.

Ces négociations commenceront. Toutes les pièces ne sont pas encore prêtes, mais elles le seront au moment pressenti.

Hier à la présidence ont dîné M. Bonlot, préfet de Meurthe-et-Moselle, et M. Calmon, préfet de la Seine. Le soir, brillante réception ; MM. de Rémusat, d'Armin, prince Grolff et beaucoup de députés.

L'enterrement de M. Rigault de Genoully n'aura lieu que vendredi. A propos d'enterrement, on a remarqué depuis quelques jours un redoublement de couronnes sur la tombe de Carvain, au cimetière Montmartre.

La vente des tableaux du marquis de la Rochechouart continue aujourd'hui. On vendra les toiles des maîtres hollandais et flamands. La vacation d'hier, 30^e journée, a produit plus de cent mille francs. Le grand portrait de femme de Goya s'est vendu 7,500 francs.

Un Anglais, M. John Wilson, qui s'était rendu acquiescer avant-hier de la Baie de Weymouth de Constable, au prix de 50,000 francs, toiles que l'administration des Beaux-Arts avait poussées jusqu'à 50,000 francs, vient de faire don au Louvre de ce beau tableau, avec une autre toile du même maître.

Décidément les Anglais font bien les choses et nous ne saurions trop remercier le généreux étranger.

Aujourd'hui a paru le cinquième numéro de la Timbalde. Il contient le portrait de M. Lockroy, député de Marseille, avec un autographe et sa biographie. De plus une pièce de vers inédits, de Victor Hugo. Voilà de quoi faire un succès.

Paris-Journal et après lui plusieurs autres organes réactionnaires, ont accusé que l'élection du docteur Turigny, dans la Nièvre, avait été annulée, parce qu'il a été condamné à six mois de prison par décret de presse.

Pour prouver que M. Turigny n'est pas éligible, dit la République de Noyers, ils invoquent le paragraphe 6 de l'article 15 du décret, qui du 2 février 1852, et l'article 27 du même loi, et ils en concluent que M. Turigny, ayant été condamné pour attaque au principe de la propriété, n'est ni électeur, ni éligible. Or, ce décret est abrogé. Le décret de convocation des électeurs dit expressément que les conditions de l'éligibilité sont régies conformément au titre IV de la loi de 1849. Cette loi ne contient aucune des interdictions prononcées par le paragraphe 6 de l'article 15 du décret de 1852.

(Correspondance universelle.)

Paris, 7 mai.

Une nouvelle que nous avons tout lieu de

croire exacte est venue hier soir donner tout le poids d'un fait accompli à la portée et au caractère politique que nous avons données dans nos lettres aux élections du 27 avril. MM. Barodet, Latrade, Picart, Lockroy, Turigny, Gagneur et Dupuy se seraient fait inscrire à la réunion de la gauche républicaine (modérée). MM. Barodet, Lockroy et Turigny seuls feraient partie également de l'Union républicaine (radicale).

Atasi, voilà donc le drapeau politique des élections dont on s'est tant ému ; voilà ces députés qui ont fait tant de bruit et qui ont tant de peine à être élus ; voilà qui ne sont-ils pas bien vœux de bien. Bien criminels ? Il faut s'asseoir à côté des Arago, des Carnot, des Turquet, de tous ces républicains modérés enfin qui ont patronné la candidature Rémusat et acclamé la République d'ordre et de paix. — N'est-ce pas la même preuve manifeste de ce que nous n'avons cessé d'affirmer depuis le 27 avril, que ces élections n'avaient qu'un sens, qu'une portée, qu'une signification : l'affirmation de la République.

Bien avoué ou de bien mauvais foi est celui qui se refuse à voir ce verdict dans cette manifestation légale de la volonté du pays.

Vous verrez pourtant que lors même qu'ils auront devant eux les élus du 27 avril, assis par la plupart sur les bancs du parti républicain conservateur, ces messieurs de la droite continueront à dire qu'eux, eux les défenseurs du droit divin, sont les seuls vrais représentants de l'opinion du pays et à affirmer que celui-ci ne veut pas encore aujourd'hui la République. Et pourtant, ne devrions-ils pas comprendre aujourd'hui que si les conservateurs de l'Assemblée étaient tous mis d'accord pour se placer dès le principe sur le terrain du message, la République, assise sur des bases conservatrices, fonctionnerait avec et par le parti conservateur, serait depuis plusieurs mois une vérité, un fait accompli et que nous n'aurions eu ni la manifestation du 27 avril, ni la panique, ni la baisse et les pertes considérables qui en ont été les tristes résultats. — Mais non, ils ne le comprendront pas. Blottis dans leur esprit de parti étroit et mesquin, ils ne voient rien au delà d'eux. L'Assemblée, c'est eux ; la France, c'est eux ; la raison, c'est eux ; l'histoire, c'est encore eux ; et comme l'Assemblée, la France, la raison, l'histoire leur donnent tort ; comme ils se voient menacés de toutes parts, ils demandent pour leur défense aujourd'hui au gouvernement, demain aux lois, après-demain à la force publique cette ultima ratio des faibles et des imprévoyants : la compression. Ils signent toujours la condamnation de leur conduite passée les gouvernements, les partis ou les Assemblées qui font du mal réprimer leur devise : alors qu'il leur aurait été si facile d'adopter celle qui se résume dans ce simple mot : prévenir.

La réaction amène toujours l'action, de même que celle-ci amène toujours celle-là. La politique du message était une politique sage parce qu'elle était prévoyante. En l'adoptant, l'Assemblée de Versailles eût prévenu ce qui s'est passé le 27 avril et ce qui va se passer le 11 mai. En l'adoptant, à sa rentrée, l'Assemblée eût pu encore prévenir des faits plus significatifs, plus désastreux encore. Si la majorité se refuse à l'évidence, si elle se reforme dans ses préventions intolérantes, dans ses rancunes exagérées, dans son aveuglement, elle déchaînera les plus mauvaises passions, elle assomera la plus lourde et la plus détestable des responsabilités. C'est déjà sa faute et sa très grande faute, si au lieu de se poser entre la conservation et la révolution la lutte s'établit aujourd'hui entre la monarchie et la République.

On comprend que des hommes qui ont professé toute leur vie des principes monarchistes ne se sentent pas le courage, au déclin de leur vie, de mentir à tout leur passé en votant pour la République ; mais alors lorsque l'on voit que l'opinion vous est contraire, si l'on est bon patriote, on n'a qu'une chose à faire, c'est de donner sa démission.

Quand on se voit dans l'impossibilité de faire le bien tel qu'on l'entend, il ne faut pas empêcher les autres de le faire à leur façon. S'il est d'ailleurs une souveraineté dont le dictateur soit impuissant et qui n'ait pas le droit de s'imposer, c'est assurément celle d'une Assemblée.

La délégation donnée par la nation à un homme peut être en certaines circonstances illimitée ; celle conférée à des députés qui, réunis, forment un seul pouvoir, ne saurait l'être. Elle l'est encore moins en ce qui concerne la Chambre actuelle. Je connais beaucoup de gens qui en votant, dans les circonstances coupées, et les listes des circonscriptions, ont fait, pour une liste ou une autre, se trouvaient réunis des noms tels que celui de M. Louis Blanc et celui de l'évêque d'Orléans, n'avaient en fait que la solution de la question de savoir s'il fallait conclure la paix ou continuer la guerre, décision pour laquelle on ne voulait choisir que de bons Français et d'honnêtes gens. Si on était venu dire que ces mêmes députés auraient à constituer le gouvernement définitif de la France et à choisir entre la monarchie et la République, certainement qu'au moins un nombre de députés qui ont été nommés n'aurait pas dit. Mais enfin, la Chambre s'est déclarée souveraine et constituante. Ce dernier pouvoir, elle s'est plutôt donné qu'il ne lui a été explicitement conféré ; la preuve en est que la cour de cassation vient de rendre un arrêt aux termes duquel il est loisible de lui le contester. Mais enfin de fait elle l'a exercé et elle l'exerce tous les jours.

Quoi qu'il en soit, si une partie de ses membres a cru de bonne foi avoir été choisie pour faire la monarchie, et si, en présence d'une autre partie presque aussi nombreuse, se dit sans crainte pour faire la République, elle a le pas sur l'autre et doit proclamer le gouvernement républicain. Elle ne s'est pas trompée ; elle a fait son devoir, et elle ne saurait être blâmée.

En communiquant cet arrêté au conseil d'Etat de Genève, le conseil fédéral indique que s'il n'y est point question de don Carlos lui-même, n'est qu'il n'est pas en cause pour le moment, d'autant qu'il a la connaissance du conseil fédéral, reparu à Genève depuis longtemps, et que s'il reparaît en Suisse, il rejoindra sans nul doute la duchesse de Madrid, en sorte que, avec l'aide des cantons, l'autorité fédérale peut attendre à l'égard du prétendant le même résultat qu'elle obtiendrait par une mesure plus directe.

On dit que la duchesse de Madrid a déjà quitté depuis plusieurs jours la campagne où elle résidait près de Genève, pour se rendre dans le canton de St-Gall, où elle passe habituellement l'été.

On lit dans le Temps : « On nous assure que le ministre de l'intérieur vient de poser aux préfets les questions suivantes : « Quel est le système électoral prévalable au point de vue conservateur républicain : 1° Scrutin individuel par arrondissement ? 2° Scrutin de liste actuel ? 3° Système mixte, consistant dans un scrutin de liste unique pour les petits départements, et dans plusieurs scrutins de listes pour quelques grands départements fractionnés par cet objet ? 4° Division de tous les départements en plusieurs sections avec scrutin de liste sur 3 ou 4 noms ? 5° Pour répondre à ces questions, MM. les préfets sont avertis qu'ils peuvent prendre pour base une Chambre de 500 membres et une deuxième de 250. »

Table with 4 columns: IMPORTATIONS, EXPORTATIONS, 1873, 1872. Rows include Objets d'alimentation, Produits naturels, Objets fabriqués, Autres marchandises, and Total.

Ainsi pour les premiers mois de 1873, notre commerce a présenté en 1872 une diminution de 151 millions aux importations et une augmentation de 111 millions aux exportations.

L'Opinion nationale détache d'une lettre, écrite par un officier, le passage suivant, qui présente un certain intérêt, au point de vue de quelques détails de service qui appellent l'attention de l'autorité militaire :

Vous savez que tous les militaires qui se sont occupés des améliorations à apporter à notre organisation, ont tous parlé de la quantité effrayante d'hommes distraits de leurs régiments pour divers services ou emplois ; c'est là que cet abus est réellement scandaleux ; l'infanterie est de tout temps taillable et corvéable à merci ; malheur au colonel d'un régiment de ligne qui se trouve dans une grande ville favorisée d'un arsenal. Chaque jour, on lui culotte 40, 50, 80 hommes pour les travaux de cet arsenal ; nettoyage de boulets rouillés, peinture de roues de voitures ou d'affûts, nettoyage des cours, arrosage des jardins, ratissage des allées, lessive de M. le concierge, entretien des membres du haut personnel, etc., etc. Si un capitaine interroge un naïf sur ses travaux à l'arsenal, il vous dit carrément la chose la première fois, mais il n'y revient pas, car les vieux soldats lui ont fait bien tôt le leçon. Au bout d'un certain temps, l'arsenal a fait son choix, tel homme est transféré en jardinerie, l'autre en fonderie, etc., et un ordre venant de la subdivision enjoint au colonel d'ordonner de tenir à la disposition de M. le directeur de l'arsenal ces mêmes hommes dont les aptitudes diverses ont été reconnues.

Invoyez le règlement, la nécessité de donner à ces hommes l'instruction militaire ou d'exécuter leurs exercices de tir, vous vous brisez contre un mauvais vouloir systématique. Je demande un jour à un homme de mon bataillon qui a disparu depuis deux mois : — Que diable devenez-vous ? je ne vous vois plus. — Je suis à l'arsenal. — Ah ! et que faites-vous à l'arsenal ? — Je soigne les papiers et les tris de messieu Jacques. — Qu'est-ce que M. Jacques ? — Le concierge de l'arsenal. — Et les autres ? — Oh ! ils arrachent los herbes de la cour, ils balaisent. — Eh bien ! mais, et à l'arsenal même, qu'y faites-vous ? — Nous avons une fois aligné des caissons et des affûts pour l'inspection du général, et voilà tout. — Croyez-vous réellement qu'il n'y a pas un coup de balai sérieux à donner dans ces abus honteux ?

Tant que les généraux annonceront leur arrivée huit jours à l'avance, ils ne verront rien de sérieux ; on leur préparera comme à l'arsenal un alignement de caissons, ou sur le terrain un alignement d'hommes sans instruction militaire, de belles faces enfin, mais de corps de logis. Un général devrait tomber en bombe dans un casern, sur un champ de manœuvres, dans un arsenal surtout.

Les carlistes en Suisse. On écrit de Berne, 6 mai :

Dans sa séance d'hier, le conseil fédéral a arrêté les termes de sa réponse aux communications du département de justice et police et du conseil d'Etat du canton de Genève, en date du 27 et du 28 mai concernant les agissements dans ce canton de madame la duchesse de Madrid et d'agents de don Carlos ; en même temps il a décidé de transmettre au gouvernement genevois la décision suivante qu'il a prise en cette affaire.

Le conseil fédéral, Considérant que l'épouse de don Carlos, duchesse de Madrid, a favorisé, depuis son domicile de la campagne du Dorago, près Genève, la guerre civile allumée par son époux comme prétendant à la couronne d'Espagne, en servant d'intermédiaire, en excitant ses partisans à prendre part à la guerre civile, et en préparant du matériel de guerre, et que par là, elle a non-seulement commis une violation de la neutralité de la Suisse vis-à-vis d'un Etat ami, mais encore compromis la sûreté extérieure de la confédération suisse ; En application des articles 83 et 90 (chiffres 8 et 9) de la constitution fédérale,

Arrête : 1° Tout séjour ultérieur dans les cantons de Genève, de Valais, de Neuchâtel, de Fribourg et de Tessin, ainsi que dans les districts jurassiens du canton de Berne, est interdit à M^{lle} la duchesse de Madrid ; et dans le cas où elle serait rencontrée dans l'un quelconque de ces cantons, elle sera sommée de transférer son séjour dans l'un des cantons de l'intérieur de la Suisse avec toute sa suite. 2° Tout séjour ultérieur dans les cantons susmentionnés est également interdit aux agents ou représentants de don Carlos ou de M^{lle} la duchesse de Madrid.

En communiquant cet arrêté au conseil d'Etat de Genève, le conseil fédéral indique que s'il n'y est point question de don Carlos lui-même, n'est qu'il n'est pas en cause pour le moment, d'autant qu'il a la connaissance du conseil fédéral, reparu à Genève depuis longtemps, et que s'il reparaît en Suisse, il rejoindra sans nul doute la duchesse de Madrid, en sorte que, avec l'aide des cantons, l'autorité fédérale peut attendre à l'égard du prétendant le même résultat qu'elle obtiendrait par une mesure plus directe.

On dit que la duchesse de Madrid a déjà quitté depuis plusieurs jours la campagne où elle résidait près de Genève, pour se rendre dans le canton de St-Gall, où elle passe habituellement l'été.

NOUVELLES ET BRUITS

On lit dans le Temps : « On nous assure que le ministre de l'intérieur vient de poser aux préfets les questions suivantes : « Quel est le système électoral prévalable au point de vue conservateur républicain : 1° Scrutin individuel par arrondissement ? 2° Scrutin de liste actuel ? 3° Système mixte, consistant dans un scrutin de liste unique pour les petits départements, et dans plusieurs scrutins de listes pour quelques grands départements fractionnés par cet objet ? 4° Division de tous les départements en plusieurs sections avec scrutin de liste sur 3 ou 4 noms ? 5° Pour répondre à ces questions, MM. les préfets sont avertis qu'ils peuvent prendre pour base une Chambre de 500 membres et une deuxième de 250. »

Par une lettre adressée de Nantes au Soir et reproduite par l'Espérance du peuple, M. Cazevou de Pradines dit qu'il n'a pas quitté Nantes.

Puis il ajoute : « Il est donc vrai que je n'ai pas assisté, samedi dernier, à la réunion de la commission de permanence ; mais on ne m'a pas vu davantage chez M. le président de la République, que je n'ai, d'ailleurs, ni l'honneur de connaître, ni la prétention d'éclairer. »

M. le président de la République est allé mardi à l'école normale assister à la fonde du nouveau métre, agréé par la commission internationale.

M. Thiers est arrivé à trois heures accompagné du général de Cissey, ministre de la guerre et du général Hartung. Ils ont été reçus par M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, MM. le général Marin, Trochu, Lovrier, Pastour, Paul Marin et M. Sainte-Claire Deville chargé de l'opération. Il s'agit de la fabrication du métre, l'opération pour la fonde du platine a duré trois quarts d'heure, pour la fonde de l'iridium un quart d'heure environ. La chaleur de plus de 2,000 degrés nécessaire à cette fusion liquéfiait instantanément une lime présentée au jet de la flamme. L'opération a parfaitement réussi. Au moment de la coulée, des applaudissements ont éclaté dans tout le laboratoire.

Il paraît que le métre n'aura pas la forme plate ordinaire. Il sera composé de quatre verges de métal jointes et d'une verge plus épaisse qui en formera le centre. De cette manière, tout mouvement du métre sera rendu impossible.

Après avoir assisté à cette opération, le président de la République a visité le laboratoire de M. Pasteur situé à l'autre extrémité de l'école. M. Pasteur a expliqué à M. Thiers ses belles opérations pour fabriquer de la bière sans glace.

Le président s'est ensuite rendu à la bibliothèque où les élèves de l'école normale l'ont accueilli par les cris de : Vive Thiers, vive la République ! Le chef de section de 3^e année (lettres) a remercié M. Thiers, au nom de ses camarades, de l'honneur qu'il faisait à l'école normale. Le président de la République répondit qu'il était fort touché de l'accueil qu'il avait reçu et il termina par ce mot : « J'ai passé une grande partie de ma vie à l'école, et je voudrais bien encore y être. »

A sa sortie, vers quatre heures et demie, les mêmes acclamations enthousiastes accompagnèrent M. Thiers.

Paris-Journal annonce que M. Thiers doit faire une saison cet été à Bagnères-de-Luchon.

C'est vers le 1^{er} juillet que partira le président de la République. Il séjournera environ six semaines à Bagnères.

Nombre de notabilités font en ce moment retentir des appartements au même endroit. Citons notamment la princesse Troubetzkoy et la duchesse de Galliera.

Le conseil de préfecture de la Seine a rejeté aujourd'hui la protestation des électeurs du quartier des Ternes à propos de l'élection de M. Heredia, au conseil municipal de Paris. La protestation ayant été produite après les 3 jours, délai légal.

Divers journaux de Paris publient la lettre suivante : Paris, 6 mai 1873.

Monsieur le rédacteur en chef, Vous avez annoncé, dans vos colonnes, les trains que nous nous proposons d'organiser sous le titre : Une semaine à Rome. C'était, vu les réductions énormes qui nous sont accordées par les compagnies de chemins de fer, une occasion unique pour les catholiques, et surtout pour les catholiques honnêtes de déposer leurs hommages aux pieds du Saint-Père, à l'occasion du 81^e anniversaire de sa naissance. Une dépêche émanant du ministère italien, interdit la formation de nos trains spéciaux à partir de la frontière.

En présence de cette mesure, trop étrange pour avoir besoin de commentaires, nous avons dû, à partir d'aujourd'hui, toute distribution de billets, et, en renouant les nombreuses personnes déjà inscrites pour le départ du 10 courant, nous les prions de vouloir bien faire retirer les fonds qu'elles ont versés aux diverses agences que nous avons créées.

La force prime le droit : telle est décidément la devise moderne. Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de notre considération distinguée. L. ROUJAT, Directeur de l'agence des Voyages à Rome, 10, rue Saint-Marc-Peycaud, Paris.

Le Journal officiel publie la note suivante : Le Journal de Figaro a inséré dans son numéro du 5 mai courant une lettre dont l'auteur demande comment il se fait que des officiers, admis depuis plusieurs mois à faire valoir leurs droits à une pension, ne soient pas encore pourvus de leurs titres de pensions, ce qui les oblige de faire des ressources personnelles, à vivre d'emprunts ou à faire des dettes.

La liquidation des pensions militaires demande habituellement plusieurs mois, en raison des nombreuses formalités dont la loi l'a entourée, pour la garantie des intérêts des militaires qui ont fait de l'Etat, et dont les principaux sont la communication de chaque dossier au conseil d'Etat, puis à l'administration des finances, avant que le décret de concession puisse être signé.

Il arrive, en outre, que la concession elle-même se trouve subordonnée à l'ouverture de crédits applicables à ces pensions.

Mais la situation des officiers, pendant cette période d'expectative, est loin de ressembler à celle que dépeint le correspondant anonyme du Figaro. En effet, ou ces officiers, ce qui est le cas le plus fréquent, résistent dans leur position d'activité pour attendre la liquidation de leur retraite, et si leur situation n'est pas aussi bonne que celle de leur solde de présence, ou bien ils sont obligés de faire des économies, soit en cédant sur leur demande, soit en non-peuvent pour infirmités et ils ont alors droit, jusqu'à la notification officielle de leur pension, au traitement attribué par les règlements à chacune de ces positions.

On écrit de Vienne à la Gazette de Magdebourg à la date du 3 mai : « Le gouvernement anglais a provoqué un échange de notes confidentielles entre les puissances à l'effet de savoir si et comment il serait possible, sans s'immiscer directement dans les affaires de l'Espagne et en se plaçant uniquement au point de vue des intérêts européens, d'établir et même de consolider un ordre de choses à Madrid, qui pût donner libre cours au développement intérieur du pays et prévenir les dangers d'une perturbation générale. »

Le Daily News annonce de son côté qu'une démonstration a eu lieu lundi dans Trafalgar Square sous les auspices de sociétés démocratiques combinées de Londres, dans le but de protester contre la non reconnaissance de la République espagnole par le gouvernement anglais.

Nous avons dit que des difficultés se rattachant à la question du couronnement du roi Oscar II et de la reine Sophie en Suède viennent d'être résolues d'une manière satisfaisante, la seconde chambre ayant accordé un crédit de 70,000 écus suédois pour couvrir les frais de ce couronnement.

Le jour du couronnement en Suède est définitivement fixé au 12 mai prochain ; on fait de grands préparatifs pour cette fête qui amènera à Stockholm plusieurs envoyés extraordinaires des cours étrangères.

La municipalité de Stockholm donnera, le 15 mai, un grand bal en l'honneur du roi et de la reine ; cette résolution a été adoptée sans discussion, les auteurs de la proposition ayant déclaré au conseil que la caisse de la ville n'aurait pas à contribuer aux dépenses, attendu que les souscriptions volontaires étaient assez considérables pour permettre l'organisation d'une fête digne de la capitale.

Le Storting norvégien s'occupera sous peu d'une proposition demandant une somme de 35,000 écus norvégiens pour couvrir les frais du couronnement en Norvège.

ÉTRANGER

Angleterre. LA VIE DU SOLDAT ANGLAIS.

Le Pall Mall Budget, dans son dernier numéro, décrit sommairement toutes les formalités d'un engagement militaire et fait le tableau de la vie journalière d'un soldat anglais dans les casernes. Le jeune homme qui prend la détermination de s'engager se rend à Westminster-Bridge, entre cette place et King's-Street, il trouvera tous les jours, excepté le dimanche et les jours de fête, une douzaine de sergents recruteurs. Nous supposons notre jeune homme d'une taille et d'une constitution ordinaires, non un de ces jeunes gens minces, grands, à tournure élégante que l'on inscrit immédiatement pour le corps de la cavalerie. Il doit avoir la taille réglementaire, c'est-à-dire au moins cinq pieds six pouces (anglais) ; il y a des chances pour que le sergent lui offre immédiatement de l'enrôler pour l'artillerie, dont le service est de douze ans, à raison d'une livre au lieu de 12 shillings 6 pence, comme dans la ligne.

L'entree en matière avec le sergent est recrutement est toujours chose délicate. Le sergent invite le jeune homme à le suivre dans une rue voisine et le conduit dans un public-house ; il entre dans la salle du fond et commande des rafraichissements, que le conscrit peut à son gré payer ou ne pas payer.

Dès qu'il est manifeste que le recrute agit sérieusement, nos deux hommes sortent ensemble et se rendent dans King's-Street. Le sergent fait entrer le jeune homme dans une salle où celui-ci ôte ses bottes. On lui mesure la taille et la poitrine, on examine ses jambes ; on lui demande s'il est marié, s'il a déjà servi ou a été déclaré impropre au service, ou s'il a été marqué de la lettre D ou des lettres B C.

La réponse à toutes ces questions ayant été négative, on procède à la description du conscrit ; puis le sergent, en présence d'un second sergent, lui présente une plume pour signer et lui fait la question : « Conseillez-vous à servir pendant douze ans (ou six ans, suivant le cas) dans le royal regiment de... et pendant une prolongation de douze mois si le service de la reine l'exige ? »

Oui. — Alors je vous enrôle pour servir. Voici le shilling. Une fois en possession du papier bien que constate l'enrôlement et qui l'avertit que faute de se présenter le lendemain devant le magistrat pour voter serment, il sera traité comme escroc et vagabond, le conscrit a le choix : il peut aller coucher gratuitement à la caserne Saint-Georges, derrière Trafalgar-Square, ou retourner chez lui. S'il est sans argent, il optera pour la caserne, et sur son shilling d'enrôlement prendra une tasse de thé, du beurre et du pain à la cantine, après quoi il sera libéré d'aller se promener, visiter la devanture des magasins et regarder les gravures.

Mais un conscrit qui en a le moyen, retourne en général chez lui, après avoir promis à son sergent d'être exact le lendemain matin à neuf heures un quart à la caserne pour l'inspection du médecin. Cette inspection devrait être précédée d'un bain ; mais on en dispense les conscrits qui affirment s'être lavés chez eux ; pour les autres, un baquet d'eau rassemblée, par la couleur, à de la soupe aux pois, est mis à leur disposition, avec un brosse, qui, par ses longs services, a droit à la retraite.

Après le bain, les conscrits vulgaires sont conduits dans une chambre blanche à la chaux et chauffée où ils passent le temps comme ils peuvent en attendant le médecin. Mais les sergents dont les recrues sont d'un rang plus élevé et qui, disposant de quelques shillings, peuvent payer à boire, moment leurs hommes dans une pièce séparée où les choses se passent avec une demi-publicité. Mais, dès que le docteur arrive, il n'y a plus de privilège pour personne ; tous subissent la visite en commun. A mesure que leur nom est appelé, on les pèse ; on leur fait parcourir la chambre à cloche-pied, tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre ; on leur fait toucher le parquet avec la main sans fâcher les genoux ; on leur fait lever les bras au-dessus de la tête ; on finit par leur faire compter les points sur une feuille de papier placée à trois yards devant eux, pendant que le sergent leur couvre alternativement les yeux avec la main.

Après la visite, le conscrit se rend de la caserne Saint-Georges à la cour de justice de Westminster pour y prêter serment. Jusque-là, le conscrit qui a reçu le shilling de serment, il est définitivement soldat et ne peut plus se faire rayé du contrôle qu'en payant 20 liv. st. et après des formalités qui demandent au moins un mois. En sortant de la cour de police, le conscrit reçoit le paie du jour, c'est-à-dire de 1 shilling 5 pence à 1 shilling 8 pence, avec le surplus du shilling sur la veille, qui n'est pas un don, mais une paie réglementaire.

Un grand nombre de vagabonds se font enrôler simultanément dans différents endroits, à aucun exercice ; mais ces malheureux ne sont pas suffisamment occupés par la visite du médecin et du chirurgien du régiment, par l'écriture des rôles, par l'inspection de l'habillement.

Dans les trois jours, le conscrit reçoit sa solde de soldat qui contient, outre ses vêtements, un grand sac en toile imperméable, un képi, un gilet, une chemise, une paire de chaussettes, deux paires de bas, deux paires de gants, deux paires de bottes, deux paires de souliers, une brosse à dents, un couteau de poche, un couteau de table, une fourchette, une cuillère, un morceau de savon, trois chemises de flanelle, trois paires de chaussettes et de deux serviettes. Tous ces objets sont de très bonne qualité. On attache le plus grand soin à la propreté, et pour l'avancement de la semaine, les recommandations les plus précieuses est, pour les soldats instruits, de se faire un bon lit.

Il y a trois repas par jour ; le soldat doit rendre aux repas en bonne tenue et avec un bon appétit. Beaucoup de sous-officiers ont le nez dans les mains et se brossent les cheveux ; dans quelques casernes, des salles sont garnies d'ustensiles de ménage, et les conscrits sont aussi décentes que dans le régime d'un collège.

En règle générale, la nourriture est bonne et abondante ; à déjeuner, du thé ou du café avec du pain blanc, auquel, chacun peut ajouter du beurre ou du jambon que la cantine livre à prix coûtant. Le dîner se compose de viande et de pommes de terre ; mais il dépend de l'administration si plus ou moins habituellement le sous-officier ou le conscrit peut rendre plus varié et d'y ajouter au moins deux fois par semaine du plum-pudding ou du pain et cinq fois par semaine une pint de bière.

reçoivent le shilling payé d'avance et la paie de plusieurs jours ; puis, au lieu de rejoindre leurs corps, ils disparaissent. C'est le fléau des sergents recruteurs.

Le lendemain ou le surlendemain, le conscrit est conduit à la station du chemin de fer, et dirigé, dans un compartiment de troisième classe, sur Sheerness, Woolwich, D'après un autre lieu de destination ; il y est pressé par un télégramme, et à son arrivée il est placé au chemin de fer par un sous-officier, et première nuit avec des conscrits aussi fatigués que lui.

Pendant les premiers jours, il ne prend part à aucun exercice ; mais ces malheureux sont suffisamment occupés par la visite du médecin et du chirurgien du régiment, par l'écriture des rôles, par l'inspection de l'habillement.

Dans les trois jours, le conscrit reçoit sa solde de soldat qui contient, outre ses vêtements, un grand sac en toile imperméable, un képi, un gilet, une chemise, une paire de chaussettes, deux paires de bas, deux paires de gants, deux paires de bottes, deux paires de souliers, une brosse à dents, un couteau de poche, un couteau de table, une fourchette, une cuillère, un morceau de savon, trois chemises de flanelle, trois paires de chaussettes et de deux serviettes. Tous ces objets sont de très bonne qualité. On attache le plus grand soin à la propreté, et pour l'avancement de la semaine, les recommandations les plus précieuses est, pour les soldats instruits, de se faire un bon lit.

Il y a trois repas par jour ; le soldat doit rendre aux repas en bonne tenue et avec un bon appétit. Beaucoup de sous-officiers ont le nez dans les mains et se brossent les cheveux ; dans quelques casernes, des salles sont garnies d'ustensiles de ménage, et les conscrits sont aussi décentes que dans le régime d'un collège.

En règle générale, la nourriture est bonne et abondante ; à déjeuner, du thé ou du café avec du pain blanc, auquel, chacun peut ajouter du beurre ou du jambon que la cantine livre à prix coûtant. Le dîner se compose de viande et de pommes de terre ; mais il dépend de l'administration si plus ou moins habituellement le sous-officier ou le conscrit peut rendre plus varié et d'y ajouter au moins deux fois par semaine du plum-pudding ou du pain et cinq fois par semaine une pint de bière.

Pendant les premiers jours, il ne prend part à aucun exercice ; mais ces malheureux sont suffisamment occupés par la visite du médecin et du chirurgien du régiment, par l'écriture des rôles, par l'inspection de l'habillement.

Dans les trois jours, le conscrit reçoit sa solde de soldat qui contient, outre ses vêtements, un grand sac en

maintes fois elles ont réclamé, près du mi-

En ce qui concerne l'action légale que l'ad-

Le Progrès déclare que c'est par erreur que

Nous avions bien raison de dire que la ziza-

M. Dumont vient d'adresser à l'Académie

La compagnie P.-L.-M. demandera sans

Le Petit Lyonnais publie ce matin la circu-

Saint-Georges-de-Reneins, 6 mai.

Mes chers concitoyens,

Vous délégués au comité central n'ont fait

De plus, la ville voyait avec bonheur combien

Le Journal officiel publie un décret approu-

Le ministre de la guerre, jugeant qu'une

On lit dans le Journal de Genève :

En annonçant, il y a quelques jours, l'orga-

Vous êtes appelés à nommer deux députés.

Il ne s'agit plus, en effet, de faire triompher

Un tel homme complètement étranger à ce dépar-

Quelle pouvez-vous attendre d'eux ?

Par contre, nous vous proposons deux hommes

Le docteur Desgranges occupe dans la science

Entre les uns et les autres, les hommes d'ordre

Pas d'abstraction !... quand il s'agit de nos inté-

Je vous suis tout.

Les journaux qui soutiennent ces candidats

La commission départementale du Rhône,

M. Ranc a dû repartir hier soir pour Paris.

Le Progrès déclare que c'est par erreur que

Nous avions bien raison de dire que la ziza-

M. Frénet, ex-maire de Charly, n'est pas

L'adresse aujourd'hui au Petit Lyonnais

Que va faire maintenant M. Frénet ?

M. Dumont vient d'adresser à l'Académie

La compagnie P.-L.-M. demandera sans

Le Petit Lyonnais publie ce matin la circu-

Saint-Georges-de-Reneins, 6 mai.

Mes chers concitoyens,

Vous délégués au comité central n'ont fait

De plus, la ville voyait avec bonheur combien

Le Journal officiel publie un décret approu-

Le ministre de la guerre, jugeant qu'une

On lit dans le Journal de Genève :

En annonçant, il y a quelques jours, l'orga-

Vous êtes appelés à nommer deux députés.

Il ne s'agit plus, en effet, de faire triompher

Un tel homme complètement étranger à ce dépar-

Quelle pouvez-vous attendre d'eux ?

Par contre, nous vous proposons deux hommes

Le docteur Desgranges occupe dans la science

Entre les uns et les autres, les hommes d'ordre

Pas d'abstraction !... quand il s'agit de nos inté-

Je vous suis tout.

leurs cet extrait d'une lettre datée de notre

Toujours le même silence, mon cher ami !

Et de toi cependant nous nous parlons sans cesse !

Je matin surtout, j'ai pensé à toi. Je t'ai

J'ai pris ensuite un bateau. J'ai traversé au

Encore un cadavre retiré du Rhône. C'est

Un sablonnier l'a trouvé hier en face des

Un éclairer de gaz, Claude P... s'est tué

Il resta là sans connaissance.

C'est aujourd'hui jeudi que, devant la qua-

Les gelées du printemps préoccupent tou-

Nous croyons devoir mettre nos lecteurs

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

individuelle, puisque l'expérience a prouvé

J'ai cru devoir dans cette situation, et dans

Encore un cadavre retiré du Rhône. C'est

Un sablonnier l'a trouvé hier en face des

Un éclairer de gaz, Claude P... s'est tué

Il resta là sans connaissance.

C'est aujourd'hui jeudi que, devant la qua-

Les gelées du printemps préoccupent tou-

Nous croyons devoir mettre nos lecteurs

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

deux divisions de la fleur et la deuxième

Les concours sus-énoncés sont rémunérés

Encore un cadavre retiré du Rhône. C'est

Un sablonnier l'a trouvé hier en face des

Un éclairer de gaz, Claude P... s'est tué

Il resta là sans connaissance.

C'est aujourd'hui jeudi que, devant la qua-

Les gelées du printemps préoccupent tou-

Nous croyons devoir mettre nos lecteurs

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

charmant et le plus aimable des peuples,

En cela, l'exposition de 1873, à Vienne,

Encore un cadavre retiré du Rhône. C'est

Un sablonnier l'a trouvé hier en face des

Un éclairer de gaz, Claude P... s'est tué

Il resta là sans connaissance.

C'est aujourd'hui jeudi que, devant la qua-

Les gelées du printemps préoccupent tou-

Nous croyons devoir mettre nos lecteurs

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

Après avoir combattu la taille en vent

Une note que nous trouvons dans la Girondo

CHRONIQUE

Le Petit Lyonnais publie ce matin la circu-

Saint-Georges-de-Reneins, 6 mai.

Mes chers concitoyens,

Vous délégués au comité central n'ont fait

De plus, la ville voyait avec bonheur combien

Le Journal officiel publie un décret approu-

Le ministre de la guerre, jugeant qu'une

On lit dans le Journal de Genève :

En annonçant, il y a quelques jours, l'orga-

Vous êtes appelés à nommer deux députés.

Il ne s'agit plus, en effet, de faire triompher

Un tel homme complètement étranger à ce dépar-

Quelle pouvez-vous attendre d'eux ?

Par contre, nous vous proposons deux hommes

Le docteur Desgranges occupe dans la science

Entre les uns et les autres, les hommes d'ordre

Pas d'abstraction !... quand il s'agit de nos inté-

Je vous suis tout.

Dr E. Gevot,

conseiller d'arrondissement.

On lit dans le Journal de Genève :

En annonçant, il y a quelques jours, l'orga-

Vous êtes appelés à nommer deux députés.

Il ne s'agit plus, en effet, de faire triompher

Un tel homme complètement étranger à ce dépar-

Quelle pouvez-vous attendre d'eux ?

Par contre, nous vous proposons deux hommes

Le docteur Desgranges occupe dans la science

Entre les uns et les autres, les hommes d'ordre

Pas d'abstraction !... quand il s'agit de nos inté-

Je vous suis tout.

Dr E. Gevot,

conseiller d'arrondissement.

ancien chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu,

et

Propriétaire agriculteur et vigneron à Saint-

Vérand, canton du Bois-d'Oingt.

Les comités réunis de Lyon et de la cam-

pagne pour le département du Rhône :

Le nombre des opérations de décompte a été de 466.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON 1873

Les exposants qui ont pris part en 1872

M. Fleury-Flober, directeur de cette expo-

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON 1873

Les exposants qui ont pris part en 1872

M. Fleury-Flober, directeur de cette expo-

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON 1873

Les exposants qui ont pris part en 1872

M. Fleury-Flober, directeur de cette expo-

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON 1873

Les exposants qui ont pris part en 1872

M. Fleury-Flober, directeur de cette expo-

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON 1873

Les exposants qui ont pris part en 1872

M. Fleury-Flober, directeur de cette expo-

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON 1873

Les exposants qui ont pris part en 1872

M. Fleury-Flober, directeur de cette expo-

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON 1873

Les exposants qui ont pris part en 1872

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON 1873

Les exposants qui ont pris part en 1872

M. Fleury-Flober, directeur de cette expo-

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON 1873

Les exposants qui ont pris part en 1872

M. Fleury-Flober, directeur de cette expo-

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON 1873

Les exposants qui ont pris part en 1872

M. Fleury-Flober, directeur de cette expo-

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON 1873

Les exposants qui ont pris part en 1872

M. Fleury-Flober, directeur de cette expo-

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON 1873

Les exposants qui ont pris part en 1872

M. Fleury-Flober, directeur de cette expo-

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON 1873

Les exposants qui ont pris part en 1872

M. Fleury-Flober, directeur de cette expo-

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON 1873

Les exposants qui ont pris part en 1872

Dépêches du Matin.

Paris, 8 mai.

Le Bien public dit :

« Un mouvement préfectoral est im-

Le bruit d'une ordonnance de non-

On assure que le gouvernement a

Tout individu arrivé à l'âge de 21 ans

La liste du recrutement et la liste du

Tout citoyen voulant voter ailleurs

L'électeur conserve le droit de voter

Bourse : Ouverture à 89.15; clôture

Bilan de la Banque.

Augmentation :

Encaisse, 3 millions.

Portefeuille, 20 3/4 millions.

Comptes particuliers, 59 1/2 millions.

Diminution :

Circulation, 23 millions.

Trésor, 13 millions.

La Haye, 8 mai.

Une dépêche de M. Thiers à M. de

Condition publique des Soies de Lyon, mouvement du mois d'avril 1873.

POIDS

JAPOIS

BOURSE DE PARIS

Table of stock market data for Paris, including various bonds and shares with columns for 'COURS DE CLOTURE' and 'HAUSSE BAISSE'.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SILES

Table of public conditions for Lyons, 7 mai 1873, listing various goods and their prices.

BALLOTS PESÉS

Table of weighed ballots, listing quantities and prices for different types of goods.

Farines supérieures

Textual report on the market for superior flours, including prices and market conditions.

SITUATION GÉNÉRALE

General market situation report, discussing various commodities and their prices.

SPECTACLES DU 9 MAI

Report on theatrical performances for the 9th of May, listing plays and venues.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Legal notices and advertisements, including property sales and business announcements.

AVIS IMPORTANT

Important notices regarding legal matters, court proceedings, and public information.

BULLETIN COMMERCIAL

Commercial bulletin providing market news, prices, and trade information.

POUR SE RETIRER DES AFFAIRES

Advertisements for retirement services and financial planning.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Weather bulletin providing forecasts and meteorological data.

EXPOSITION UNIVERSELLE

Information regarding the 1873 Universal Exposition in Lyons, including ticket prices and schedules.

BOURSE DE PARIS - Mercredi 7 Mai (de midi à 3 h. 1/2)

Table of stock market data for Paris on Wednesday, May 7, 1873.

BOURSE DE LYON - Jeudi 8 Mai (de 11 h. à midi 1/2)

Table of stock market data for Lyons on Thursday, May 8, 1873.

BULLETIN FINANCIER

Financial bulletin providing market analysis, news, and commentary.

Handwritten signatures and notes at the bottom of the page, including a signature that appears to be 'D. M...'.